

ECOLE LIBRE SAINT-REMY
Enseignement fondamental libre subventionné mixte
 Rue de l'Eglise, 22-24
 7190 Ecaussinnes
 Tel./Fax 067/49.10.95
 e-mail : communicationssaintremy@gmail.com
 Site : www.saintremyecaussinnes.be

Année scolaire 2025 – 2026

Chers Parents,

Bienvenue dans notre école pour cette nouvelle année scolaire.

Vous nous avez confié votre (vos) enfant (s) ; toute l'équipe éducative et moi-même vous remercions pour votre confiance et nous ferons tout pour la mériter et la garder.

Voici quelques informations pratiques concernant l'organisation de l'école...

1. Les classes et leurs enseignants

Ecole primaire		Ecole maternelle	
Professeurs	Classes	Professeurs	Classes
Mme Perrine	P1A	Mme Anne	M1AC/M1
Mme Béatrice	P2A	Mme Valérie	M1/M2
Mr Nicolas Mélon	P3A	Mme Anne-Catherine	M3
Mme Elena	P4A	Mme Laurie	Puéricultrice
Mme Virginie	P5A		
Mr Nicolas Doison	P6A		

Maîtres spéciaux
Education physique et natation: M. Maxime / Psychomotricité : Mme Laetitia
Néerlandais : Mme Lucile (3 ^{ème}) / Mme Anne-Marie (4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 6 ^{ème})
Polyvalence : Mme Stella – Mme Charlotte
Direction
Mme Catherine LATINIS : Tél./Fax de l'école 067/49.10.95 GSM : 0491/08.02.73
Logopède : Hélène Dury
Rue Jules Regnier 1 - 7190 Ecaussinnes
 helenedury@hotmail.com  0471/37.96.48

2. Horaire

MATIN		APRES-MIDI	
8H25	Début des cours	13H30 (13h10 le vendredi)	Début des cours
10H05	Récréation	15H10 (14h50 le vendredi)	Fin de journée
10H20	Reprise des cours		
12H05	Fin de matinée		

Merci de respecter ces horaires pour le bon déroulement des apprentissages de vos enfants.

3. Etude – Garderie

- a. Une étude est dans chaque cycle de l'école primaire. Le vendredi, cette étude ne sera pas organisée.

Prix : 1,50 € par jour. Elle est accessible à tous les élèves du primaire à partir du lundi 01/09/2025.

Cette étude n'est pas organisée lorsque l'enseignant n'est pas disponible, pour cause de réunion de l'équipe éducative ou autre.

Les parents sont alors prévenus quelques jours à l'avance.

Merci de respecter le règlement établi par les titulaires.

- b. Chaque matin, une garderie payante est organisée de 6H45 à 8H00 (0.50€/20min). Dès 8H00, les enfants sont pris en charge dans la cour de récréation.
c. Chaque soir, une garderie payante (1,50 €/heure) est organisée de 15H15 à 18H00.
d. Le mercredi, celle-ci est ouverte de 12H00 à 13H00 (1,50€/heure)
13H00 à 16H00 (forfait de 4 €).

4. Dates des congés et vacances

Année scolaire 2025-2026	
Rentrée scolaire	lundi 25 août 2025
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025
L'Armistice	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 16 février au vendredi 27 mars 2026
Lundi de Pâques	lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps	du lundi 27 avril au vendredi 8 mai 2026
Jeudi de l'Ascension	jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Les vacances d'été débutent le	samedi 4 juillet 2026

A.Réunion de rentrée

- Mercredi 27 août 2025 à 18h00 : P1 et P2
- Vendredi 29 août 2025 à 18h00 : maternelle
- Vendredi 29 août 2025 à 19h30 : P3 et P4
- Vendredi 5 septembre 2025 à 18h00 : P5 et P6

B.Conférences pédagogiques

Au cours de l'année scolaire 2025-2026 auront lieu **2 journées pédagogiques** durant lesquelles les élèves seront en congé :

- Vendredi 3 octobre 2025 : congé pour tous les enfants
- Vendredi 12 décembre 2025 : congé pour les enfants de P3/P4

5. Education physique La piscine est gratuite !

A.Natation

- a. Comme les années précédentes, les élèves de P1-P2-P3 et P4 auront la chance de s'initier ou de se perfectionner en natation, à la piscine Monturier. Les cours sont donnés par le professeur d'éducation physique de l'école. Le transport vers la piscine sera organisé avec la collaboration de l'Administration Communale.
- b. Le cours de natation est **obligatoire** pour les élèves de l'école **primaire**, au même titre que les autres cours. Toute dispense doit être motivée par un certificat médical ou, exceptionnellement, un mot des parents.
- c. **Attention ! Le port du bonnet est obligatoire.**
- d. **Le maillot une pièce (type sportif) est également exigé pour les filles.**

B.Sport/Gymnastique

Le professeur d'éducation physique insiste pour que chaque enfant dispose d'une tenue de gymnastique : T-shirt blanc, short et sandales, le tout marqué au nom de l'enfant. Les filles qui portent des cheveux longs doivent les attacher pour la leçon de gymnastique.

Repas du midi

- e. Les enfants qui ne peuvent rentrer chez eux à midi, ont la possibilité de prendre leur repas à l'école : dîner tartines ou repas chauds.
- f. Les élèves dînant régulièrement à l'école et qui souhaitent aller dîner exceptionnellement chez un(e) condisciple, sont priés de **présenter préalablement l'accord écrit de leurs parents à la direction**.
Même remarque pour les retours chez copains et copines.
- g. Repas chaud : réservation sous forme de google forms qui vous sera envoyé une fois par mois.
- h. Les menus seront affichés dans la cuisine et sur le site de l'école. Le prix est de 3 € pour les primaires et de 2,5 € pour les maternelles.

Merci de prévenir avant 11h la veille si un repas doit être annulé en cas d'absence.

- i. La distribution des repas chauds débutera le lundi 8 septembre 2025.

6. Les absences (concerne les enfants en obligation scolaire).

De la M3 à la P6, je rappelle que toute absence doit être justifiée, par un certificat médical (à partir du **3^{ème} jour** de maladie), ou par un mot écrit des parents mentionnant **précisément** le motif de l'absence. **Veuillez à cette fin utiliser le document en annexe dont votre enfant devra toujours posséder un exemplaire (les titulaires de classe en possèdent une réserve)**. Seules les absences motivées par un problème de santé, de moyen de transport, un décès dans la famille ou une convocation par une autorité sont reconnues comme justifiées par le Service de Vérification.

Les raisons familiales non précisées, les anticipations ou prolongations de congés scolaires ne constituent pas un motif valable justifiant une absence. Si vous signalez l'absence de votre enfant par téléphone ou si celui-ci rentre à la maison suite à un malaise à l'école, voulez-vous confirmer l'absence de votre enfant **par écrit** ?

Toute absence non justifiée doit être déclarée auprès du service de vérification de la Communauté Française.

7. Informations diverses

- a. Il est strictement interdit aux enseignants de donner un médicament à un enfant sans une prescription médicale détaillant sa fréquence et son mode d'administration.
C'est aussi la raison pour laquelle le bureau prendra contact avec les parents si un élève ne se sent pas bien ou fait de la température.
- b. A l'école primaire, le journal de classe sert de lien entre l'école et les parents. Chaque élève de l'école maternelle possède un carnet de communications qui permettra aux parents de l'école de faire passer des messages importants. N'oubliez pas de consulter régulièrement ces documents !
- c. Les nouvelles technologies évoluent et il faut vivre avec son temps.

L'école rappelle cependant qu'il est strictement interdit, par l'intermédiaire d'un écrit, site internet quelconque ou tout autre moyen de communication (blog, GSM, **réseaux sociaux**, ...) :

- de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la dignité des personnes ou à la sensibilité des élèves.

- de porter atteinte de quelque manière que ce soit **aux droits, à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers** : entre autres au moyen de propos ou images dénigrants ou injurieux et spécialement des enseignants, du personnel de l'école, des autres élèves ou de leurs parents.

- de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, aux droits d'auteur de quelque personne que ce soit.

- d'utiliser, sans l'autorisation préalable de l'intéressé ou sans en mentionner la source (son auteur), des informations, données, fichiers, photographies, logiciels, ou bases de données qui ne lui appartiennent pas ou qui ne sont pas libres de droits.

d. Si vous désirez rencontrer un enseignant ou la direction, merci de prendre rendez-vous par téléphone ou via le journal de classe de votre enfant.

e. En primaire, si vous venez conduire ou rechercher un enfant à l'école, merci :

- de ne pas stationner dans la cour de récréation en attendant la rentrée en classe, le matin ou l'après-midi. Cela facilitera le travail des surveillants, notamment au niveau de la sécurité de vos enfants !

- d'attendre en dehors de l'école : les enseignants accompagneront leurs élèves jusqu'à la sortie. Evitez donc de stationner dans l'espace étroit de part et d'autre de la grille de manière à assurer la sécurité des rangs. Les enfants non repris seront reconduits dans la cour de récréation où une surveillance est assurée jusqu'au début de l'étude.

f. Veillez à ne pas abandonner votre véhicule en face de l'école où le stationnement est interdit : vous gênez la fluidité du trafic et surtout la circulation des cars de ramassage scolaire, vous risqueriez une contravention et mettriez en péril la sécurité des enfants.

8. Car scolaire

Les parents des enfants qui désirent emprunter le **car scolaire** durant cette année sont priés de contacter le bureau sans tarder, afin d'effectuer les démarches nécessaires pour la prise en charge.

Merci pour votre compréhension.

Je rappelle qu'il est formellement interdit aux parents de s'adresser directement aux élèves de l'école pour régler un conflit. En cas de problème, veuillez vous adresser à la direction ou aux enseignants.

Vous trouverez ci-après la composition du Pouvoir Organisateur de l'Ecole Saint-Remy.

POUVOIR ORGANISATEUR

Président	Madame Cindy Hendrickx
Trésoriers	Monsieur Junior Bondekwe
Secrétaire	Monsieur Philippe Pattyn
Membres	Madame Aurélie Morand Monsieur David Gauchies Madame Angeline Aubert Mr Hermans Gérard Mme Meunier Valérie

Vous avez accès à notre projet d'établissement sur le site de l'école :

www.ecolesaintremyecaussinnes.com

**Merci pour votre collaboration et bonne année
scolaire à toutes et à tous.**

Catherine Latinis
Directrice